



Section académique de Lille
209 rue Nationale • 59000 LILLE
☎ : 03.20.06.77.41
✉ : s3lil@snes.edu
🌐 : <https://lille.snes.edu>

Lille, le 17 octobre 2025

Jean-François Carémel,
Secrétaire académique SNES-FSU
Maeva Bismuth,
Secrétaire académique adjointe SNES-FSU

À

Madame la Rectrice de l'académie de Lille

Objet : Grille de rémunération des Assistantes et Assistants d'Éducation

Madame la Rectrice,

La semaine dernière, le SNES-FSU a pu prendre connaissance de la circulaire du 17-9-2025 relative au "Cadre de gestion des personnels exerçant les missions d'assistants d'éducation (AED)":

"Conformément à l'article 7 du décret du 6 juin 2003, la rémunération des AED bénéficiant d'un CDI fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel et de la manière de servir de l'agent (cf. 2-9). **Les modalités de réexamen de leur rémunération sont définies par les services académiques en concertation avec les organisations syndicales siégeant en comité social d'administration académique.** "

Conformément aux dispositions réglementaires, le SNES-FSU sollicite l'ouverture de négociations salariales dès le retour des congés d'automne en vue de l'établissement d'une grille de rémunération telle que prévue par les textes réglementaires. La précarité et la faiblesse des salaires des Assistantes et Assistants d'Éducation sont inacceptables, il est donc urgent d'ouvrir ce chantier pour répondre aux revendications légitimes des personnels.

Par avance, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez sur la situation des AED dans notre académie.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale,

Jean-François Carémel,
Secrétaire académique SNES-FSU

Maeva Bismuth,
Secrétaire académique adjointe SNES-FSU